

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 42
Votes exprimés : 42
POUR : 42
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
16 septembre 2025
Date d'affichage :
16 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –
Absents excusés : Jacqueline DE DEMO –
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Clément POINTEAU - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Guy GUENIFFEY-

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

REHABILITATION DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE NOYERS
TRAVAUX
DESIGNATION DES ENTREPRISES

Monsieur Stéphane BARDOUX, Vice-Président, explique que dans le cadre du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (P.C.S.E.S.), il est prévu la réhabilitation de la médiathèque intercommunale de Noyers. Cette opération a fait l'objet de délibérations en dates du 5 mai et 7 juillet 2025 concernant son plan de financement.

Les travaux concernent la création de sanitaires PMR, des mises aux normes électriques, de la défense incendie et d'accessibilité, la réfection des sols et des peintures, la reprise de l'étanchéité de la toiture et le remplacement des vélux et la sécurisation de l'accès du niveau bas.

Il propose de confier ces travaux aux entreprises suivantes :

- Peinture et revêtement de sol : Entreprise J. DELAGNEAU d'AUXERRE, pour un montant de 33 542,55 € HT (40 251,06 € TTC).
- Electricité : SARL BOUCHENY de NOYERS, pour un montant de 5 158,81 € HT (6 190,57 € TTC).
- Plomberie, sanitaires : SARL BOUCHENY de NOYERS, pour un montant de 4 472,90 € HT (5 367,48 € TTC).
- Plâtrerie, carrelage : SAS ROUSSEAU PERE ET FILS d'ETAULES, pour un montant de 5 757,10 € HT (6 908,52 € TTC).
- Toiture : SARL ROY de TONNERRE, pour un montant de 14 923,13 € HT (17 907,76 € TTC).
- Accessibilité PMR : SARL BATI SEREIN de GRIMAUULT, pour un montant de 3 305,00 € HT (3 966,00 € TTC).
- Menuiserie : MENUISERIE & AGENCEMENTS DUPAYS de SAINTE COLOMBE, pour un montant de 290 € HT (348 € TTC).
- Défense incendie : Société CHUBB France de DIJON, pour un montant de 2 529,57 € HT (3 035,48 € TTC).
- Assainissement : Commune de NOYERS, pour un montant de 5 443,20 € TTC, auxquels il faut rajouter 1 525 € pour la taxe de raccordement à l'assainissement et 500 € pour la taxe de raccordement à l'eau potable.

Soit un montant total de travaux de 89 418,07 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition de réalisation des travaux de réhabilitation de la médiathèque intercommunale de NOYERS, comme indiqué ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

1e 24/09/2025

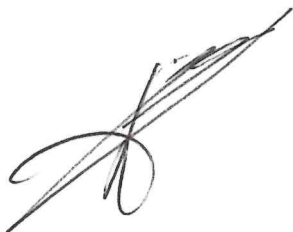
Application agréée E-legalite.com

AUTORISE le Président à signer les devis avec les entreprises listées ci-dessus et tout document se rapportant à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

